

➤ **DE CHARGER** monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4 : Délibération N° 02 /2026 Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés au BP 2025.

SOBOZYNSKI Angélique, Conseillère municipale en charge des finances

DUPIN Denis, Maire

EXPOSENT

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) a	RAR inscrits BP 2025 (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions 2025 modificatives votées c	Montant total à prendre en compte d= a + c
D 21	241 600	0	0	241 600
D 23	398 459.16	218 866	0	398 459.16
			TOTAL	640 059.16

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées :

640 059.16 * 25% = 160 014.79 €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 160 014.79 € répartis comme suit :

Chapitre / article		Libellé	Montant
2324	Travaux enfouissement réseaux	Réseaux divers électrification	40 000 €
21538		Réseaux divers	6500 €

2183		Matériel informatique	5 000 €
231	Opération 40 : le Temple	Travaux en cours	30 000 €
231		Travaux en cours	50 000 €
TOTAL			131 500 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 : Délibération n° 03 / 2026 pour amortissement des subventions d'équipement (Achat d'un lave vaisselle pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis en 2025)

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité sont obligatoirement amorties lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

S'agissant de l'enrichissement du patrimoine de la commune d'Alboussière et non de la collectivité de Champis, les fonds propres de la section d'investissement de la collectivité relative à la subvention versée de 1 295.40 € pour l'achat d'un lave vaisselle pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis en 2025 doit être reconstitué via l'amortissement.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal d'amortir sur 1 an en 2026 le compte 204 qui s'élève à 1 295.40 €.

Le montant de l'annuité qui s'élève en dépense à 1 295.40 € sera inscrit au compte 681 « dotations aux amortissements des immobilisations », compensé par un crédit au compte 2804 « subventions d'équipement versées ».

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2026.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 : Organisation des élections municipales en mars 2026

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.

Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Ce service vous permet de :

- savoir **sur quelle liste électorale** vous êtes inscrit(e)
- connaître **l'adresse de votre bureau de vote**

- connaître votre **numéro national d'électeur**
- savoir si vous avez des **procurations en cours**
- télécharger votre **attestation d'inscription sur les listes électorales**

Lien : <https://www.service-public.gov.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Permanence du bureau de vote du 15 et 22 mars 2026 :

8 H 10 H	Alain	Denis	Xavier
10 H 12 H	Lionel	Nathalie	Guy
12 H 14 H	Marie-B	Angélique	Fabrice
14 H 16 H	Maryane	François	Clément
16 H 18 H	Bernard	Stéphanie	Lucie

7 : Comptabilité : point budget

Rapporteur Angélique SOBOZYNSKI

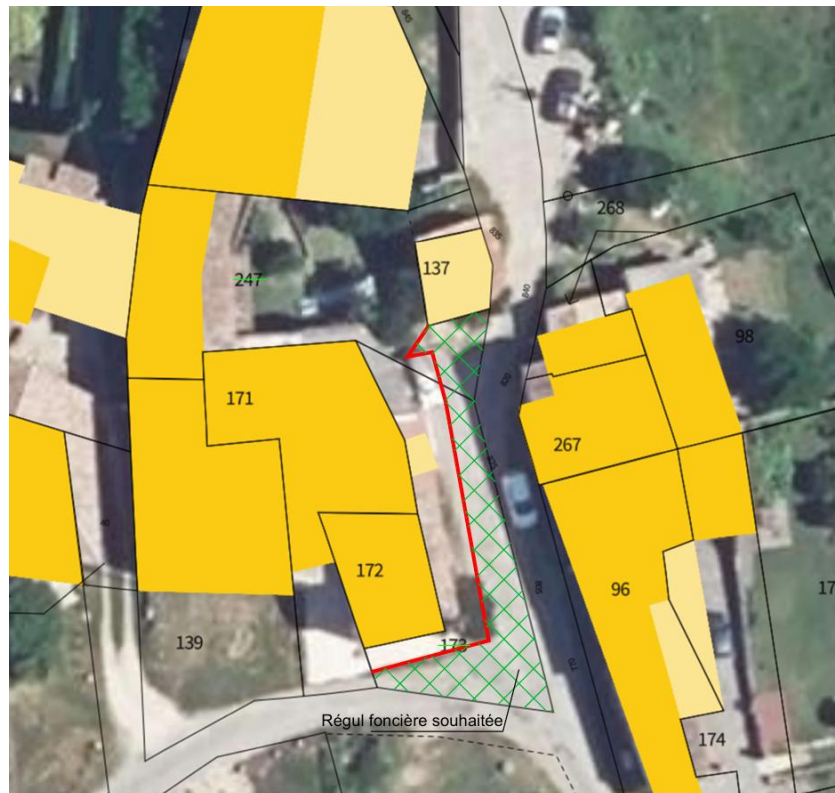
- ❖ Un état des comptes de la commune pour l'année 2025 avec un comparatif sur les exercices précédents a été présenté par Angélique Sobozynski.
- ❖ Le CFU Compte Financier Unique ainsi que le BP Budget Primitif 2026 seront votés lors de la séance du 2 mars 2026.
- ❖ Denis DUPIN, Angélique SOBOZYNSKI et Stéphanie rencontreront Mme Dewevre notre CDL (Conseillère aux Décideurs Locaux) le mardi 3 février après midi pour préparation du budget, la commission « Finances » (Angélique Sobozynski, Alain Ladreyt, Lucie Drevet, Clément Damiens, Fabrice Basset et Guy Gaillard) se réunira après cette date.

8 : régularisations foncières / enquête publique

Rapporteur : Fabrice BASSET

- Régularisations seront à continuer en 2026 notamment chemin de la Grange et chemin de Grailler. Dossiers et délibérations à venir.

- Antoulin : une régularisation foncière sur des parcelles privées (AR N°173 et 247) est à effectuer en vue de les intégrer (les nouvelles parcelles créées) dans le domaine public. Dossier en cours.



- Enquête publique : du Bâtiment à Rôtisson
L'équipe municipale lors de sa séance du 5 mai 2025 avait délibéré :
 - ❖ pour le principe de cession d'une partie du chemin rural n° 79, désaffectation d'une partie du chemin rural (délibération n° 19/2025)
 - ❖ déclassement d'une partie de la voie communale n°31 chemin du Bâtiment (délibération N° 21/2025).Dans la continuité de ces dossiers, une enquête publique obligatoire aura lieu du 8 au 23 janvier 2026.

Dossier consultable en mairie ou sur le lien : [Commune de Champis - Champis](#)

- Vente de la maison communale rue des Sources

Par délibération n° 28/2025 du 7 juillet 2025, l'équipe municipale a délibéré pour vendre la villa rue des Sources au prix de 185 000 €

Villa de 80 m²
3 chambres à l'étage
Chauffage électrique + poêle à bois
Plus de renseignements : Mairie de Champis



9 : Travaux

VOIRIE Rapporteur : Alain LADREYT

- Le Mazel dévoiement eau potable par le syndicat et création d'une borne défense incendie : les travaux d'enfouissement des réseaux secs au Mazel ont commencé lundi 1^{er} décembre. Profitant des travaux actuels, il convient de renouveler le réseau d'eau potable vétuste et d'implanter un poteau incendie. Les travaux de réseau d'eau seront à la charge du syndicat Ayguo et la borne incendie à la charge de la mairie. Afin de coordonner les travaux, une réunion de chantier aura lieu sur site avec les propriétaires concernés.
- Voirie :



Elagage au lamier effectué par l'entreprise ROUSSET chemin de Morge.

Enfouissement du réseau téléphonique le Fringuet afin de laisser de la visibilité pour la sortie de l'aire de Covoiturage.



10 : CCRC Point PLUiH :

L'enquête publique relative au PLUiH est désormais terminée. Les enquêteurs sont en train d'établir leur rapport, une synthèse de l'enquête publique sera ensuite établie, les personnes publiques associées ont donné leur avis

11 : CCAS : préparation colis / repas des aînés

La commission CCAS se réunira le jeudi 15 janvier à 14 heures en mairie de Champis afin de préparer les colis offerts aux aînés qui ne seront pas présents au repas du vendredi 23 janvier.

12 : Calendriers 2026

Cérémonies de vœux 2026 :

COMMUNE	DATE ET HORAIRE
Alboussière	Vendredi 9 janvier à 19h
Boffres	Vendredi 30 janvier à 19h
Champis	Samedi 17 janvier 10h30
Charmes sur Rhône	Lundi 26 janvier à 19h
Châteaubourg	Mercredi 28 janvier à 19h
Cornas	Vendredi 9 janvier à 19h
Guilherand-Granges	Lundi 12 janvier à 19h
Saint Georges les Bains	Mardi 20 janvier à 19h
Saint-Péray	Mardi 13 janvier à 19h
Saint Romain de Lerps	Vendredi 23 janvier à 19h
Saint Sylvestre	Samedi 24 janvier à 11h
Soyons	Mercredi 7 janvier à 19h
Toulaud	Vendredi 16 janvier à 19h
CCRC (vœux institutionnels)	Mercredi 21 janvier à 19h
CCRC (vœux aux agents)	Mardi 6 janvier à 11h30

Commune de
Champis
Ardèche

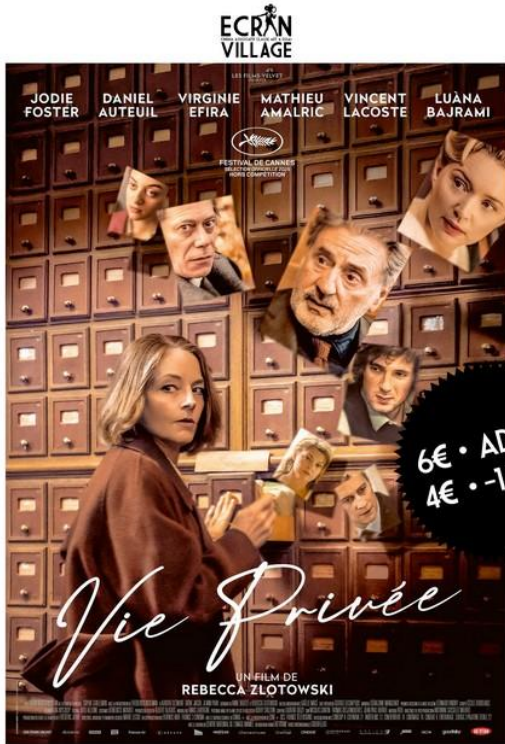
Le Maire et l'Equipe Municipale sont heureux de vous inviter à la cérémonie des vœux

2026

Liberté
Egalité
Fraternité
Egalité - Fraternité - Laïcité
Laïcité

le Samedi 17 Janvier à 10h30
Salle "Le Temple"

13 : Questions diverses



6€ • ADULTE
4€ • -14 ANS

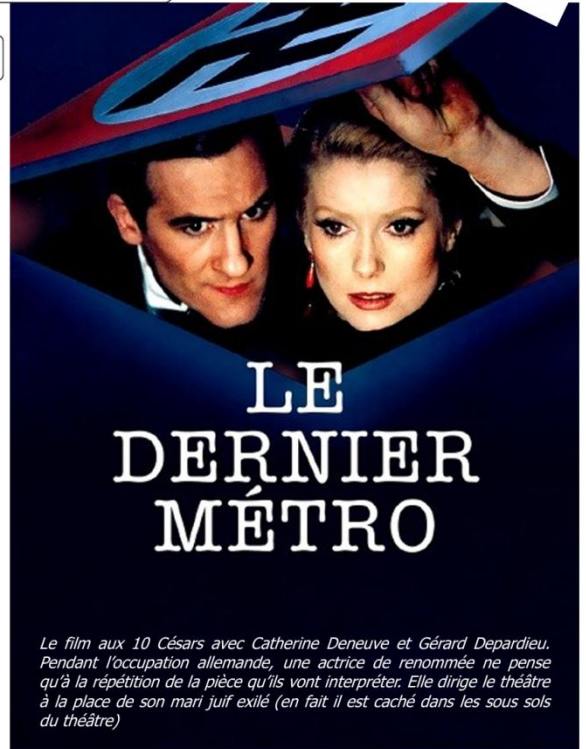
VEN 09 JAN - 20H

**CHAMPIS
SALLE "LE TEMPLE"**

Abonnement ciné-club : 50 €
les 12 séances
(inclus l'adhésion à l'association Le Temple)

Séance :
5 €

ASSOCIATION
LE TEMPLE



SN&T

MARDI 13 Janvier 2026 - 20 heures

CHAMPIS SALLE « LE TEMPLE »

Prochaine s ance du conseil municipal :
Le lundi 2 f vrier 2026   19h00 salle du conseil   Champis

La s ance est lev e   21h00
La Secr taire de S ance
Nathalie LE MOULT

Le Maire
Denis DUPIN

Liste des délibérations :

Point N°	N° de la délibération	Libellé de la délibération	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	Unanimité
3	01-2026	Droit de place	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
4	02-2026	Autorisation d'engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés au BP 2025	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
5	03-2026	Amortissement des subventions d'équipement l'achat d'un lave vaisselle pour la cantine de l'école d'Alboussière Champis en 2025)	POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0